

1. Approbation du compte rendu du 16 juillet 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché depuis le 1^{er} juillet 2007. Il explique que Moselle Agence Technique a créé un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et que dans un objectif de maîtrise budgétaire il serait souhaitable de rejoindre ce groupement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande coordonné par le département de la Moselle pour l'achat d'électricité

3. Adhésion MATEC

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de renouveler l'adhésion : « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE ». Cette agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à MATEC et de mandater Monsieur PALMIERI Socrate, Maire, pour représenter la commune de Pournoy-La-Grasse avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », puis aux Assemblées Générales selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe de la délibération.

4. Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion a adressé un courrier à la commune l'informant de la réalisation d'un marché public d'assurance garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation et l'importance de reconduire le contrat d'assurance risques statutaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Centre de Gestion :

Assureur : AXA France Vie

Courtier : Gras Savoye Berger Simon

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologique) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Conditions :

Tous les risques.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.93 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents de droit public affiliés à l'IRCANTEC :

Risques garantis : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Conditions :

Tous les risques.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1.61 %.

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0.14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

5. Autorisation à recruter un ou plusieurs agents contractuels pour remplacer un agent titulaire ou pour surcroît de travail

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire, pour toute la durée de son mandat, à procéder à l'embauche d'agents non titulaires, pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour un surcroît de travail.

6. Autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et à payer des dépenses d'investissement jusqu'à hauteur de 10 000€.

7. Décision modificative budgétaire n°1-Exercice 2020

Suites à la vérification des imputations du budget primitif 2020 effectuée par les services de la trésorerie de Vergy, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Section investissement dépenses :

Opération 77 – Travaux de Voirie

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2128 – Autre agencements et aménagements de voirie - 20 000 €

Opération 79 – Travaux cimetièrè

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Articles 21316 – Equipement cimetièrè + 20 000 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

8. Vente du camion

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la proposition d'achat faite par Monsieur WEILLAND Eric pour l'acquisition de l'ancien camion communale pour un montant de 4000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre le camion à Monsieur WEILLAND pour un montant de 4000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Cette vente aura lieu sous réserve du passage du camion au contrôle technique.

9. Mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU

Par arrêté n°2020/22 du 03 juillet 2020, Monsieur le Maire a lancé la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU. Il convient aujourd'hui à l'assemblée de préciser les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, incluant l'exposé des motifs et les observations éventuelles des personnes publiques associées, pour que le public puisse émettre éventuellement des observations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 14 septembre 2020 au 13 octobre 2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU.

Les permanences auront lieu :

- le 17 septembre 2020 de 10h00 à 12h00

- le 23 septembre 2020 de 10h00 à 12h00

- le 1^{er} octobre 2020 de 14h00 à 16h00
- le 13 octobre 2020 de 14h00 à 16h00

10. Décision modificative budgétaire n°2 – Exercice 2020

Suites à la vérification des imputations du budget primitif 2020 effectuée par les services de la trésorerie de Verny, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Section investissement dépenses :

Opération 22 – Achat de matériel

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique - 2000 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Article 2041482 – Bâtiments et installations + 2000 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Divers :

Les membres du conseil municipal proposent de créer une nouvelle commission regroupant la commission Cadre de vie et la commission Environnement au prochain conseil.

La séance est levée à 21h35.